

**Bulletin à remplir et à renvoyer
au Conseil départemental du Cher**

→ Le jeune bénéficiaire

Nom

Prénom

Date de naissance.....

**→ Chef de famille ou responsable
légal du jeune bénéficiaire**

Nom

Prénom

Lien de parenté avec le jeune bénéficiaire.....

Adresse complète.....

N° de téléphone

N° de portable

atteste que son fils ou sa fille dont le nom précède
a déposé une demande de licence sportive auprès du club
cité ci-après.

Date

Signature

→ Renseignements concernant le club sportif

Nom et adresse du club

Comité de rattachement

N° d'agrément

N° de téléphone

Certifie que Mlle, M.

a déposé une demande de licence sportive
pour la discipline

Coût de la licence sportive fédérale

(hors frais annexe)

Date

Cachet et signature



Rentrée 2015
aide à La
LICENCE
SPORTIVE



Le Sport
pour
Tous

(jusqu'à 16 ans)



**Direction de l'Éducation, de la Culture
et du Sport**
Service administration générale

Hôtel du Département
Place Marcel-Plaisant
18023 BOURGES CEDEX

02 48 25 24 44
02 48 25 24 41



Conception initiale : Quadrilatère communication 02-48-33-07-00
Réalisation : PAO Service communication Cdt8 - Imprimerie Cdt8 - EO 000076-8 - Crédit photo: Cdt/Thierry Martrou - Caféine - août 2015

aide à La LICENCE SPORTIVE

Conscients des valeurs nobles véhiculées par le sport comme le sens de l'effort, la volonté de repousser ses limites ou encore l'esprit d'équipe, nous avons souhaité accompagner les jeunes pour les inciter à la pratique sportive.

Le sport a par ailleurs pour qualité première de permettre l'épanouissement personnel et ainsi préparer nos enfants à la vie en société, en constante évolution.



Michel AUTISSIER
Président du Conseil départemental du Cher

Pratiquer le sport quel qu'il soit est bénéfique pour la santé ainsi que pour trouver un équilibre dans la vie de tous les jours. L'adage est bien connu " un esprit sain dans un corps sain ". Ainsi, il nous est apparu nécessaire d'accompagner les jeunes du département pour les inciter à la pratique sportive car il arrive parfois que le prix de la licence soit une barrière. Le dispositif mis en place est simple et il vous est expliqué dans le présent document.



Thierry VALLÉE
Vice-président du Conseil départemental du Cher
en charge du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Le Conseil départemental du Cher paie tout ou partie de ma licence sportive !



Pour la rentrée 2015/2016, tu peux recevoir du Conseil départemental du Cher une aide de 15 à 60 € calculée en fonction des revenus de tes parents et plafonnée au prix de la licence fédérale* (une aide par saison et par bénéficiaire).

Cette aide est réservée aux collégiens !

Cette aide s'adresse à tous les jeunes, jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés dans le Cher et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération).



Ce sont des démarches longues et compliquées !

c'est tout simple, regarde !



Étape 1

Dès la rentrée de septembre (et avant le 1^{er} mars 2016) remplis le bulletin ci-contre et remets-le, accompagné des pièces justificatives demandées, à la Direction de l'Éducation, de la Culture et du Sport (DECS).

Étape 2

La DECS te renvoie une lettre coupon précisant le montant de l'aide que tu peux recevoir.

Étape 3

Remets ta lettre coupon au club (avant le 1^{er} mai 2016) qui te donne ta licence... et voilà, le tour est joué !

* part fédération, ligue et comité

Pièces justificatives à remettre avec ton bulletin :

- Copie de la pièce d'identité ou du livret de famille du jeune bénéficiaire.
- Justificatif de domicile du chef de famille ou du responsable légal du jeune bénéficiaire datant de moins de trois mois.
- Dernier avis d'imposition complet des deux parents (nom, parts, montants) ou de non-imposition du foyer où le jeune bénéficiaire est pris en charge.

 Tous les dossiers retournés incomplets ne pourront pas être traités.

"Les informations recueillies par le Conseil départemental font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de subvention dans le domaine de la jeunesse". Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au "Correspondant Informatique et Libertés - Conseil départemental du Cher - 1 place Marcel Plaisant - CS N° 30322 - 18023 BOURGES CEDEX"

Calcule le montant de ton aide

Le montant de l'aide à la licence sportive diffère selon la tranche d'imposition du foyer fiscal du bénéficiaire.

- Pour connaître la tranche d'imposition du bénéficiaire, il convient de calculer le quotient du foyer fiscal.

Ce calcul se fait de la façon suivante :

$$\text{Quotient} = \frac{\text{Revenus nets imposables du foyer}}{\text{Nombre de parts dans le foyer}}$$

- Pour les foyers dont le quotient est inférieur à 7342 €
 - L'aide du Conseil départemental est alors de 60 €, plafonnée au coût de la licence sportive fédérale.
- Pour les foyers dont le quotient se situe entre 7342 € et 14 649 €
 - L'aide du Conseil départemental est alors de 30 € plafonnée au coût de la licence sportive fédérale.
- Pour les foyers dont le quotient se situe entre 14 650 € et 21 000 €
 - L'aide du Conseil départemental est alors de 15 € plafonnée au coût de la licence sportive fédérale.

